



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 154 spécial publié le 17 novembre 2017

Sommaire affiché du 17 novembre 2017 au 16 janvier 2018

SOMMAIRE

SOUS PREFECTURE D'ETAMPES

- arrêté n° 266/2017/SPE/BAT du 17 novembre 2017 fixant l'état des listes candidates pour le premier tour de scrutin de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale des 3 et 10 décembre 2017 de la commune de Boutigny-sur-Essonne

- arrêté n° 267/2017/ SPE/BAT du 17 novembre 2017 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'élection municipale partielle complémentaire des 3 et 10 décembre 2017 de la commune de Monnerville

- arrêté n°268/2017/SPE/BAT du 17 novembre 2017 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'élection municipale partielle complémentaire des 3 et 10 décembre 2017 de la commune de St Hilaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

BUREAU DE L'ANIMATION TERRITORIALE

ARRÊTE

266/2017/SPE/BAT du 17 novembre 2017
fixant l'état des listes candidates pour le premier tour de scrutin
de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale des 3 et 10 décembre 2017
de la commune de Boutigny sur Essonne

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole
Chevalier des Palmes académiques

VU le code électoral et notamment son article R 28 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète hors classe, en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Mme Florence VILMUS, en qualité de Sous-Préfète de l'arrondissement d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-PREF-MCP-021 du 17 juillet 2017 portant délégation de signature à Madame Florence VILMUS, Sous-Préfète d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017/SPE/BAIE n° 0 du octobre 2017 portant convocation des électeurs et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures pour l'élection municipale partielle intégrale de la commune de Boutigny sur Essonne des 3 et 10 décembre 2017 ;

VU l'ordre des listes candidates déterminé par le tirage au sort du jeudi 16 novembre 2017 effectué à la sous-préfecture d'Étampes ;

Sur la proposition du Secrétaire Général ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes de candidats enregistrées pour le premier tour de scrutin de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de Boutigny sur Essonne sont arrêtées telles qu'elles figurent en annexes, dans l'ordre du tirage au sort.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché à la Sous-Préfecture d'Étampes, à la mairie de Boutigny sur Essonne ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 :

La Sous-Préfète de l'arrondissement d'Étampes et le maire de la commune de Boutigny sur Essonne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Sous-préfète d'Étampes,



Florence VILMUS

LISTE n° 1 : A VOS CÔTÉS POUR NOTRE VILLAGE

Liste municipale

N°	NOM	PRÉNOM	NATIONALITÉ
1	DENIBAS	Daniel	française
2	HERSANT	Ghislaine	française
3	COUSIN	Jean-Marc	française
4	LAFOY LACK	Françoise	française
5	AGUETTAZ	Marc	française
6	THURIES	Chantal	française
7	BANIZETTE	Gérard	française
8	BLAIRON	Geneviève	française
9	BRICHER	Pierre	française
10	CARLOS DURO	Maria	portugaise
11	LECLOU	Christian	française
12	DUMETZ	France	française
13	AUCLERT	Charles-Baptiste	française
14	MICHAU	Martine	française
15	PERIOT	Didier	française
16	RUDEAU	Zora	française
17	THURIES	Marc	française
18	MARTEL	Annie	française
19	LEMEE	Thierry	française
20	LECLOU	Léa	française
21	VIRETTI	Laurent	française
22	MESTDAGH	Corinne	française
23	GORIN	Michel	française

Liste communautaire

N°	NOM	PRÉNOM	NATIONALITÉ
1	DENIBAS	Daniel	française
2	HERSANT	Ghislaine	française
3	COUSIN	Jean-Marc	française
4	LAFOY LACK	Françoise	française
5	AGUETTAZ	Marc	française
6	THURIES	Chantal	française
7	BANIZETTE	Gérard	française

La Sous-préfecture d'Étampes,


 Florence VILMUS

LISTE n° 2 : ENSEMBLE POUR BOUTIGNY**Liste municipale**

N°	NOM	PRÉNOM	NATIONALITÉ
1	GÉRARD	Pierre	française
2	MAGLOIRE	Lydia	française
3	MERCIER	Pierre	française
4	STAVIN	Maryline	française
5	SAYMARD	Matthieu	française
6	CONGNARD	Aude	française
7	ARNOU	Maxime	française
8	PIRON	Nathalie	française
9	BRULÉ	Alain	française
10	BLANCHET	Danièle	française
11	BUTEAU	Francis	française
12	GÉRARD-THON	Christiane	française
13	BOURGEOIS	Daniel	française
14	CITRON-HENNAFF	Marie-Laurence	française
15	JOFFRE	Quentin	française
16	BEDACIER	Pauliane	française
17	PIRON	Patrick	française
18	KARUL	Patricia	française
19	STAVIN	Michel	française
20	ECHEVERRIA	Roxane	française
21	LEFEBVRE	Stéphane	française
22	QUEDREUX	Marie-line	française
23	MENIER	Claude	française

Liste communautaire

N°	NOM	PRÉNOM	NATIONALITÉ
1	GÉRARD	Pierre	française
2	MAGLOIRE	Lydia	française
3	MERCIER	Pierre	française
4	STAVIN	Maryline	française
5	SAYMARD	Matthieu	française
6	CONGNARD	Aude	française
7	ARNOU	Maxime	française

La Sous-préfecture d'Étampes,


Florence VILMUS

LISTE n° 3 : UNIS POUR BOUTIGNY

Liste municipale

N°	NOM	PRÉNOM	NATIONALITÉ
1	BERGDOLT	Patricia	française
2	CRIEL	Dany	française
3	ROQUES	Isabelle	française
4	DELCAMBRE	Matthieu	française
5	BELLANGER	Louissette	française
6	VUILLEMENOT	Jean-Luc	française
7	FROMAGE	Isabelle	française
8	KERGRAIS	Christophe	française
9	GREFFIN	Geneviève	française
10	FOHRER	Lionel	française
11	RUEL	Isabelle	française
12	HOTTIN	Nicolas	française
13	NEVES DOS REIS	Gaëlle	française
14	LEJOUR	Philippe	française
15	LAUBIE	Anne	française
16	MONIN	Guillane	française
17	LELARDOUX	Martine	française
18	PHILIPPE	Bernard	française
19	LOPEZ	Véronique	française
20	PONS	Fabrice	française
21	ALEXANDRE	Isabelle	française
22	BARBIER	Olivier	française
23	PRODHOMME	Karine	française

Liste communautaire

N°	NOM	PRÉNOM	NATIONALITÉ
1	BERGDOLT	Patricia	française
2	DELCAMBRE	Matthieu	française
3	FROMAGE	Isabelle	française
4	KERGRAIS	Christophe	française
5	GREFFIN	Geneviève	française
6	HOTTIN	Nicolas	française
7	NEVES DOS REIS	Gaëlle	française

La Sous-préfecture d'Étampes,

Florence VILMUS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

BUREAU DE L'ANIMATION TERRITORIALE

ARRÊTE

**N° 267/2017/SPE/BAT du 17 novembre 2017
fixant la liste des candidats admis à se présenter à
l'élection municipale partielle complémentaire des 3 et 10 décembre 2017
de la commune de MONNERVILLE**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du mérite agricole
Chevalier des Palmes académiques

VU le code électoral ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Mme Florence VILMUS, en qualité de Sous-Préfète de l'arrondissement d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-PREF-MCP-045 du 23 octobre 2017 portant délégation de signature à Madame Florence VILMUS, Sous-Préfète d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n°256/17/SPE/BAT du 26 octobre 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Monnerville des 3 et 10 décembre 2017 ;

VU les candidatures régulières déposées à la préfecture ;

Sur la proposition de la Sous-Préfète d'Étampes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La liste des candidats, admis à se présenter au premier tour de scrutin du 3 décembre 2017 et éventuellement au deuxième tour de scrutin le 10 décembre 2017 pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Monnerville est arrêtée comme suit :

- Monsieur Damien BESSON
- Monsieur Patrick KHADRA

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché à la sous-préfecture d'Étampes, à la mairie de Monnerville ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 :

La Sous-Préfète d'étampes et le premier adjoint au maire de la commune de Monnerville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Sous-Préfète d'Étampes,



Florence VILMUS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

BUREAU DE L'ANIMATION TERRITORIALE

ARRÊTE

n° 268/2017/SPE/BAT du 17 novembre 2017
fixant la liste des candidats admis à se présenter à
l'élection municipale partielle complémentaire des 3 et 10 décembre 2017
de la commune de St Hilaire

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du mérite agricole
Chevalier des Palmes académiques

VU le code électoral ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Mme Florence VILMUS, en qualité de Sous-Préfète de l'arrondissement d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-PREF-MCP-045 du 23 octobre 2017 portant délégation de signature à Madame Florence VILMUS, Sous-Préfète d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n°257/2017/SPE/BAT du 26 octobre 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de St Hilaire des 3 et 10 décembre 2017 ;

VU les candidatures régulières déposées à la préfecture ;

Sur la proposition de la Sous-Préfète d'Étampes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La liste des candidats, admis à se présenter au premier tour de scrutin du 3 décembre 2017 et éventuellement au deuxième tour de scrutin le 10 décembre 2017 pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de St Hilaire est arrêtée comme suit :

- Madame Armelle FICHET
- Monsieur Grégory LEGRAS
- Monsieur Aurélien MILLORY

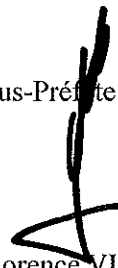
Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché à la Sous-Préfète d'Étampes, à la mairie de St Hilaire ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 :

La Préfète de l'Essonne et la première adjointe au maire de la commune de St Hilaire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Sous-Préfète d'Étampes,



Florence VILMUS